

La Révolution française : l'aspiration à la liberté et à l'égalité

- Comprendre que 1789 est une année exceptionnelle dans l'histoire de France, caractérisée par la fin de la monarchie absolue et des privilèges.
- Parcourir les événements qui ont conduit à ces changements : réunion des États généraux, prise de la Bastille, nuit du 4 août.

Repères : Louis XVI ; 14 juillet 1789 - prise de la Bastille ; 26 août 1789 - Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Vocabulaire : révolution, liberté, égalité, droits de l'Homme, citoyen.

Mais que s'est-il passé durant les états Généraux ?

Durée

Déroulement
séance

Prérequis : révision de la Société sous l'Ancien Régime : 3 ordres et les privilèges.

Préparation du jeu de rôle :

❶ Cours d'usage pour la séance royale du 23 mai 1789 des Etats Généraux : révérence pour les filles (elles n'étaient pas présentes en politique) inclinons pour les garçons. On s'adresse au roi en disant « Sire ou votre majesté ».

❷ « Vous allez avoir un personnage à jouer lors de la séance royale des Etats Généraux » L'enseignante choisit le roi (couronne qui le représente), la chaise haute de la classe sera son trône. L'enseignante se présente, « je fais partie de la noblesse, je suis le maître de cérémonie le marquis de Dreux-Brézé ».

Prévoir des élèves bons lecteurs pour être Charles Louis François de Paule de Barentin, Necker, + les représentants des 3 ordres qui parleront au roi. L'élève qui fera Necker prendra des photos pour la classe. Les autres tirent leur personnage au sort.

CLERGE 291 députés	Tiers-Etat 578 députés	Noblesse 270 députés
Abbé Sieyès	Bailly astronome (doyen du T.E.)	Charles Louis François de Paule de Barentin (garde des sceaux)
Monseigneur de la Fare évêque de Nancy	VADIER avocat BARNANE avocat	La Fayette
Monseigneur de Talleyrand évêque d'Autun	MARAT docteur DUBOIS-CRANCE ancien mousquetaire BARÈRE avocat	Le marquis de Dreux-Brézé (l'enseignante)
Grégoire Henri dit l'abbé	VERNIAUD avocat ROBESPIERRE avocat	Stanislas de Clermont-Tonnerre (avec le TE)
Un abbé (supérieur d'un monastère).	DESMOULINS journaliste BUZOT	Louis Philippe Joseph d'Orléans, prince de sang (avec le TE)
	MOUNIER MIRABEAU comte	Anne-Léon II duc de Montmorency
= ne veulent pas changer les privilèges sauf l'abbé Sieyès	= veut que les privilégiés paient des impôts.	= ne veulent pas payer d'impôt. Veulent la fin de la monarchie absolue.

❸ Chaque élève présente son personnage et cherche son ordre (3 pancartes différentes) avec placement dans la salle : la noblesse à gauche du roi, le clergé à droite, le Tiers-Etat loin et au centre. Préciser le nombre correspond à chaque ordre et expliquer que le roi a accordé une faveur au Tiers-Etat en doublant ses effectifs. Expliquer la vision politique de chacun. Les lecteurs s'entraînent.

❹ Lecture de la convocation des Etats généraux, lue par le maître de cérémonie juste avant le début du jeu de rôle. (en réalité, elle a été lue par les prêtres de tout le royaume de France.) Les français vont pouvoir donner leur avis (= grande première dans une monarchie absolue, même s'ils avaient déjà eu des Etats-Généraux les siècles passés). Vidéoprojection de l'œuvre des Etats Généraux qu'ils vont jouer.

DÉBUT DE SÉANCE AVANT LA RÉCRÉATION

DÉBUT JEU DE RÔLE	<p>Expliquer que les « ordres se sont d'abord retrouvés dans des salles différentes » puis séance royale du 23 juin 1789.</p> <p>Le roi se met sur la chaise haute de la classe et prend un air digne de circonstances.</p> <p>→ Barentin lit son discours (fiche annexe)</p> <p>→ Necker explique aux différents ordres, la situation générale de la France qui est catastrophique. (gros déficit) (fiche annexe)</p> <p>Le représentant de chaque ordre lit son texte qui résume les doléances majoritaires de son ordre (fiche annexe).</p> <p>Le roi prend la parole (phrase à lire) « D'après vous, devons-nous réformer le système des impôts en l'étendant à toutes les personnes sans exception ? »</p>							
SUITE JEU DE RÔLE	<p>Le maître des cérémonies explique : « nous allons procéder par un vote par ordre. Chaque personne va voter au sein de son ordre et c'est la voix de la majorité dans chaque ordre qui l'emportera. Vous écrirez le résultat du vote sur l'ardoise de votre ordre. »</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">Vote Clergé</td> <td style="width: 33%;">Vote Tiers-Etat</td> <td style="width: 33%;">Vote noblesse</td> </tr> <tr> <td>Non (1 oui, 3 non)</td> <td>Oui</td> <td>Non (4 non, 2 oui)</td> </tr> </table> <p>« Nous allons maintenant procéder par un vote par tête »</p> <p>Chaque élève met sa réponse sur un petit papier. On dépouille 16 oui et 8 non</p> <p>On arrête le jeu de rôle.</p>	Vote Clergé	Vote Tiers-Etat	Vote noblesse	Non (1 oui, 3 non)	Oui	Non (4 non, 2 oui)	
Vote Clergé	Vote Tiers-Etat	Vote noblesse						
Non (1 oui, 3 non)	Oui	Non (4 non, 2 oui)						
	<p><u>Question</u> : Quel vote est le plus intéressant pour le Tiers-Etat ? vote par tête. Et pour le clergé et la noblesse ? vote par ordre.</p> <p>C'est ce problème de vote qui va entraîner les événements dont je vais vous parler. Vous prendrez des notes.</p>							
LE DÉBUT DE LA RÉVOLUTION RACONTÉE	<p>Nous allons faire un petit retour en arrière.</p> <p><u>Le 10 juin 1789</u>, le Tiers-Etat (préoccupé par cette histoire de vote par ordre) dans sa salle (3 salles différentes avant la séance royale) sur l'initiative de l'abbé Sieyès (élève qui se lève) invite les députés des 2 autres ordres à les rejoindre. 49 députés nobles (faire lever Clermont Tonnerre, Louis d'Orléans), 160 députés du Clergé ont rejoint le Tiers -Etat. Cela fait 249 députés en plus.</p> <p>Cette assemblée se proclame « assemblée nationale » car « elle représente 96% de la nation » selon l'abbé Sieyès (c'est une révolution juridique car il n'y a plus 3 ordres).</p> <p><u>Réaction du roi</u>. Il fait fermer la salle du Tiers -Etat (Commune), le 20 juin sous prétexte de travaux.</p> <p>La nouvelle assemblée Nationale trouve un autre lieu de réunion à Versailles, la salle du jeu de Paume, le même jour les députés promettent de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une constitution pour le pays. (Mounier Jean se lève)</p> <p>Pendant la séance royale du 23 juin que nous avons mimée tout à l'heure, le roi ordonne la dispersion de l'assemblée en la déclarant « anticonstitutionnelle »= hors la loi. L'ordre est transmis à Bailly (faire lever Bailly) qui aurait répondu « la nation assemblée ne peut recevoir d'ordre ». Et Mirabeau (faire lever l'élève) (pas prouvé) « Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.</p> <p><u>Le 11 juillet 1789</u>, Louis XVI renvoie Necker (faire lever l'élève) et le remplace par une personne hostile à toute réforme.</p> <p><u>Le 12 juillet 1789</u>, le journaliste Camille Desmoulin (faire lever l'élève) appelle le peuple aux armes (voir image), Prise de la Bastille le 14 juillet = 1^{er} massacre= tous les gardes de la Bastille tués et leurs têtes promenées au bout d'un pique à travers les rues de Paris.</p> <p>Louis XVI cède envoie les garnisons hors des murs de Paris et rappelle Necker et aborde la cocarde tricolore (rouge/bleu= Paris- blanc= monarchie).</p> <p>La milice bourgeoise s'organise sous la houlette de La Fayette. Cela se répand en province. On brûle les papiers féodaux, on pille les châteaux= Période de la Grande Peur.</p> <p>Le 4 Août 1789, c'est le Chapelier (faire lever l'élève) qui présidera la séance sur l'abolition des privilèges.</p>							
	<p>Je vais vous raconter la suite des personnages célèbres que vous avez joués. (fiche annexe 2)</p> <p>Vous vous lèverez lorsque ce sera votre personnage dont on parlera. Nous verrons en détail ces événements dans la prochaine séance et nous ferons un résumé.</p>							

Lettre de convocation des états généraux à Versailles (lue par le marquis de Dreux-Brézé)« De par le Roi, Notre aimé et féal.

Nous avons besoin du concours de nos fidèles sujets pour Nous aider à surmonter toutes les difficultés où Nous Nous trouvons relativement à l'état de Nos finances, et pour établir, suivant nos vœux, un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement qui intéressent le bonheur de nos sujets et la prospérité de Notre royaume. Ces grands motifs Nous ont déterminé à convoquer l'Assemblée des États de toutes les provinces de notre obéissance, tant pour Nous conseiller et Nous assister dans toutes les choses qui seront mises sous nos yeux, que pour Nous faire connaître les souhaits et doléances de nos peuples, de manière que par une mutuelle confiance et par un amour réciproque entre le souverain et ses sujets, il soit apporté le plus promptement possible un remède efficace aux maux de l'État, que les abus de tous genre soient réformés et prévenus par de bons et solides moyens qui assurent la félicité publique et qui nous rendent à Nous particulièrement, le calme et la tranquillité dont Nous sommes privés depuis si longtemps.

Donné à Versailles, le 24 janvier 1789. »

Phrase fictive de Charles Louis François de Paule de Barentin (garde des sceaux)

Votre majesté dans son extrême bonté nous a convoqués en ce jour pour entendre vos souhaits et vos doléances et pour trouver ensemble une solution aux gros problèmes financiers que l'Etat rencontre actuellement. Vous vous êtes déjà réunis par ordre, les jours précédents, pour mettre en commun les différentes doléances du peuple Français, nous allons maintenant décider des réformes qu'il faut faire.

Phrase fictive de Necker ministre des finances

Le malheureux constat que je fais aujourd'hui est que sans réforme, le royaume de France risque une banqueroute tant les finances vont mal. Je remercie sa majesté le roi de France de nous avoir réunis aujourd'hui pour que nous puissions réfléchir à une solution afin d'éviter la faillite de notre royaume.

Phrase fictive de Louis XVI roi de France

« D'après vous, devons-nous réformer le système des impôts en l'étendant à toutes les personnes sans exception ? »

Phrases fictives de **Bailly, représentant du Tiers Etat** après une inclinaison se présente devant le roi.

« Votre majesté, mon ordre souhaiterait pouvoir utiliser le bois de ses terres, le foin de ses champs sans être lourdement taxé par le Seigneur. Nous souhaitons également l'abolition entière de tous les privilèges des nobles, ecclésiastiques et gens en place... Que la corvée soit totalement abolie. Que soient abolies les justices et polices seigneuriales, les droits de chasse, de pêche, les banalités, les cens, rentes et devoirs seigneuriaux... De plus, le Haut clergé est trop riche, il faudrait réduire ses rentes du Tiers de ses revenus. La noblesse avec son train de vie élevé consomme la majeure partie des revenus de l'Etat et nous, nous sommes chaque jour un peu plus dans la misère. Nous demandons également l'impôt pour tous. »

Phrase fictive de **Charles de Barentin représentant de la Noblesse** après une inclinaison se présente devant le roi.

« Sire, mon ordre a toujours été à votre service, , nous souhaiterions avoir une place plus importante en politique, pouvoir être consulté pour les lois. Nous avons besoin de nos richesses pour entretenir nos domaines qui sont vastes et continuer à montrer la magnificence de notre beau royaume. »

Phrase fictive de **Monseigneur Talleyrand évêque d'Autun** représentant du Clergé

Après une inclinaison, se présente devant le roi.

« Votre majesté, chef de l'église Gallicane, nous avons toujours suivi, ce que dans votre grande bonté, vous nous avez accordés. Nous souhaiterions avoir plus de pouvoir pour juger ce qui pourrait porter atteinte à la bonne foi et aux bonnes mœurs. Nous souhaiterions que les représentants du roi et les seigneurs montrent l'exemple au peuple en allant le dimanche à la messe.



VADIER
Marc Guillaume
Alexis



MARAT *Jean*
Paul docteur en
médecine



DUBOIS-CRANCÉ
Edmond Louis
Alexis ancien
mousquetaire



Camille
DESMOULINS
journaliste



Jean-Sylvain
BAILLY
Astronome, porte-
parole du Tiers-Etat



Antoine
BARNAVE
Avocat



BARÈRE
Bertrand
Avocat



BUZOT François
Nicolas Léonard
Avocat



MOUNIER Jean,
Joseph



LE CHAPELIER
Isaac René Guy



MIRABEAU
Honoré, Riqueti,
Comte de



ROBESPIERRE
Maximilien Marie
Isidore avocat



Louis XVI
Roi de France



**MARQUIS DE
DREUX-BRÉZÉ**
Maitre des
cérémonies



**Louis-Philippe
D'ORLÉANS**
Prince de sang avec
le Tiers-Etat



**Stanislas de
CLERMONT-
TONNERRE**
avec le Tiers-Etat



**Duc, Anne-Léon II
de MONTMORENCY**



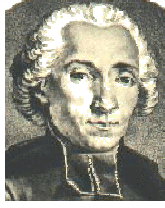
**Charles, Louis
François de Paule de
BARANTIN, garde des
sceaux**



**Gilbert du Motier,
Marquis de LA
FAYETTE**



VERGNIAUD
*Pierre, avocat à
Bordeaux*



Abbé Sieyès
Pour les
revendications du
Tiers-Etat



Grégoire Henri
dit l'abbé. Pour le
Tiers Etat



Abbé Pierre
supérieur d'un
monastère



**Monseigneur
de Talleyrand**
Évêque d'Autun



**Monseigneur
de la Fare**
Évêque de Nancy

Les célébrités des Etats Généraux

Vergniaud Pierre, (1753-1793)

Avocat à Bordeaux. Envoyé à la Législative en même temps que d'autres députés de la Gironde il siège à gauche ou il se fait très vite remarquer pour ses talents d'orateur. Elu à la Convention par Bordeaux il siège avec les autres Girondins à droite de celle-ci. Lors du procès du roi il votera pour la mort et contre le sursis. Il s'oppose à la Montagne et dénonce la pression de Paris sur la Convention.

Vadier Marc Guillaume Alexis, (1736-1828)

Elu par le Tiers-Etat du comté de Foix il intervient très peu lors de la Constituante. Elu à la Convention il vota la mort du roi. En septembre 1793 il entrait au Comité de Sûreté Générale. Il fut l'un des artisans de la chute de Danton et l'un des principaux responsables de la Terreur. Son rôle fut important dans la chute de l'Incorruptible mais il dut cependant quitter ses fonctions en septembre 1794.

Sieyès Joseph (1748-1836)

Ecclésiastique, il est élu en 1789 député du Tiers Etat où il joue un rôle important lors des journées du Jeu de Paume et au début de la constituante. Il travaille surtout à la rédaction des constitutions successives. Membre du Directoire en 1795 puis en 1799, il prend part au coup d'état de Bonaparte du 18 brumaire.

Robespierre Maximilien Marie Isidore (1758-1794)

Avocat à Arras il est élu aux Tiers Etat de l'Artois. Mauvais orateur il s'impose par sa force de persuasion à la Constituante et au club des Jacobins. Hostile à la guerre en 1792. Elu à la Convention, il est d'emblée pris pour cible par les Girondins. Il fait bloc aidé de Marat et de Danton et sera leur principal accusateur en mai 1793. Entré au comité de Salut Public il doit partager sa popularité avec Danton et Hébert qu'il éliminera successivement. Resté seul maître son gouvernement devient rapidement une dictature sanglante. Il est arrêté et exécuté en juillet 1794.

Philippe Egalité Louis, Phillipe, Joseph Duc d'Orléans (1747-1793)

Prince de sang. Ambitieux, décidé à monter sur le trône. En 1789 il rejoint le Tiers Etat et réunit les opposants au Palais Royal. En 1792 élu à la Convention il prend le nom de Philippe Egalité et vote la mort de Louis XVI. le 6/11/93 il est arrêté, jugé et guillotiné.

Mounier Jean, Joseph (1758-1806)

Il provoqua la réunion à Vizille des états du Dauphiné en 1788. Député du Tiers Etat aux états généraux il proposa le serment du Jeu de Paume. Il appartient au groupe des monarchiens, partisans d'une monarchie à l'Anglaise. Découragé par l'évolution des événements, il démissionna dès novembre 1789

Mirabeau Honoré, Riquéti, Comte de (1749-1791)

Il fut élu, quoique noble, représentant du Tiers Etat d'Aix. Avocat et orateur prestigieux, il plaida en vain pour une monarchie constitutionnelle. Ne pouvant être ministre sous la constituante, il se rallie alors secrètement à Louis XVI.

Marat Jean Paul (1743-1793)

Docteur en médecine, journaliste pendant la révolution il publie *'Ami du Peuple*. Il est élu à la Convention et est en partie responsable des massacres de septembre. Il sera assassiné par Charlotte Corday.

Le Chapelier Isaac René Guy (1754-1794)

Elu aux Etats Généraux par le Tiers de Rennes et fondateur du club Breton, il préside la séance du 4 août (abolition des privilèges). Son nom est passé à la postérité à cause de la loi Le Chapelier qui interdit toute association ou coalition entre citoyens de même profession.

La Fayette, Gilbert Motier, Marquis de (1757-1834) Général, dès 1777 il prit part à la guerre d'indépendance d'Amérique aux côtés des Insurgés et devient très populaire. Député de la noblesse aux Etats généraux en 1789, commandant la Garde nationale le 15/07/1789. Il fait tirer sur les manifestants du Champ-de-Mars lors du retour du roi de Varennes. En avril 1792 il prend la tête de l'armée du Nord. Mis en accusation il passe chez les Autrichiens où il restera prisonnier jusqu'en 1800.

Grégoire Henri (1750-1831)

Prêtre français. Evêque constitutionnel de Blois (1790) député à la convention (1792), il fit voter l'abolition de l'esclavage et fut le véritable chef de l'église constitutionnelle.

Dubois-Crancé Edmond Louis Alexis (1746-1814)

Ancien mousquetaire de la garde du Roi, il est élu aux Etats Généraux par le Tiers Etat de Vitry-le-François. Elu par les Ardennes à la Convention, il est membre du comité militaire où il joue un rôle important dans la réorganisation des armées. Député de la Mayenne aux Cinq-Cents, inspecteur général à l'armée du Rhin, il remplace Bernadotte au ministère de la guerre en 1799. Au lendemain du coup d'état du 18 Brumaire Berthier le remplace à son ministère et il se retire en retraite.

Desmoulins Camille (1760-1794)

Publiciste et journaliste. Le 12 juillet il appelle aux armes dans les jardins du Palais Royal. Auteur du journal *Les révolutions de France et de Brabant* il est membre du club des Cordeliers. Classé parmi les Indulgents par Robespierre il sera exécuté en même temps que Danton le 5 avril 1794.

Clermont-Tonnerre Stanislas, comte de (1757-1792)

Colonel au régiment de Royal-Navarre. Elu par la noblesse de Paris aux Etats Généraux, c'est lui qui est à la tête des 47 députés de la noblesse qui vont rejoindre le tiers état le 25 juin 1789.

Buzot François Nicolas Léonard (1760-1794) A

Avocat à Evreux, Buzot est élu par cette ville aux Etats Généraux où il siège à l'extrême gauche avec Robespierre et Prieur de la Marne. Girondin il sera à la Convention le porte parole de Manon Roland dont il est tombé sous le charme. Il s'attaquera successivement aux différents chefs de la Montagne et à la Commune de Paris. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793 il s'enfuit en Bretagne puis en Gironde. Recherchés et surpris par une patrouille il se suicidera avec Barbaroux et Pétion.

Barnave Antoine (1761-1793)

Avocat. Député du Dauphiné aux états généraux. Il forme avec Lameth et Duport l'état major de l'opposition à Mirabeau. Président de l'assemblée en octobre 1790. Défenseurs d'une monarchie constitutionnelle il sera guillotiné sous la Terreur.

Barère Bertrand (1755-1841)

Avocat au parlement de Toulouse, il est élu par le Tiers Etat de la sénéchaussée de Bigorre au Etats Généraux. Juge, pendant la Législative au tribunal de cassation des Hautes Pyrénées il est élu par ce département à la Convention. Montagnard, il présidera la Convention lors du procès du Roi. Elu au Comité de Salut Public le 7 avril 1793 puis réélu le 10 juillet. Il y jouera un rôle très important.